

- **Ratification de la modification des statuts**

Présentation du dispositif, par Christophe Tanay, Président

« La ratification de la modification des statuts relève des compétences exclusives de l'assemblée générale extraordinaire. Cette modification nous donnera les moyens de mettre en œuvre la politique que je vous ai exposée.

Le projet de gouvernance validé par le Conseil national comporte un **président délégué**. Jusqu'ici, nous avons un président adjoint qui suppléait le président en cas d'empêchement. J'estime en effet que nous devons avoir un numéro deux, avec des missions précises et des instructions pour représenter l'UNIS.

La création d'un **bureau exécutif** est une nouveauté ; il remplace le « petit bureau », qui prenait des décisions sans statut légal. Il est nécessaire de disposer d'un bureau exécutif réactif, avec un domaine de compétence exclusif en communication. En effet, le bureau national est composé de 25 membres et le conseil national, de 60 membres, ce qui rend leur consultation rapide difficile. En revanche, le bureau exécutif se réunit toutes les semaines. Les décisions portant sur le long terme vous sont transmises. Il permet d'être réactif et efficace, comme l'a prouvé notre action de solidarité avec les professions libérales le 30 septembre.

Le **bureau national** comportera un maximum de 30 membres au lieu de 25.

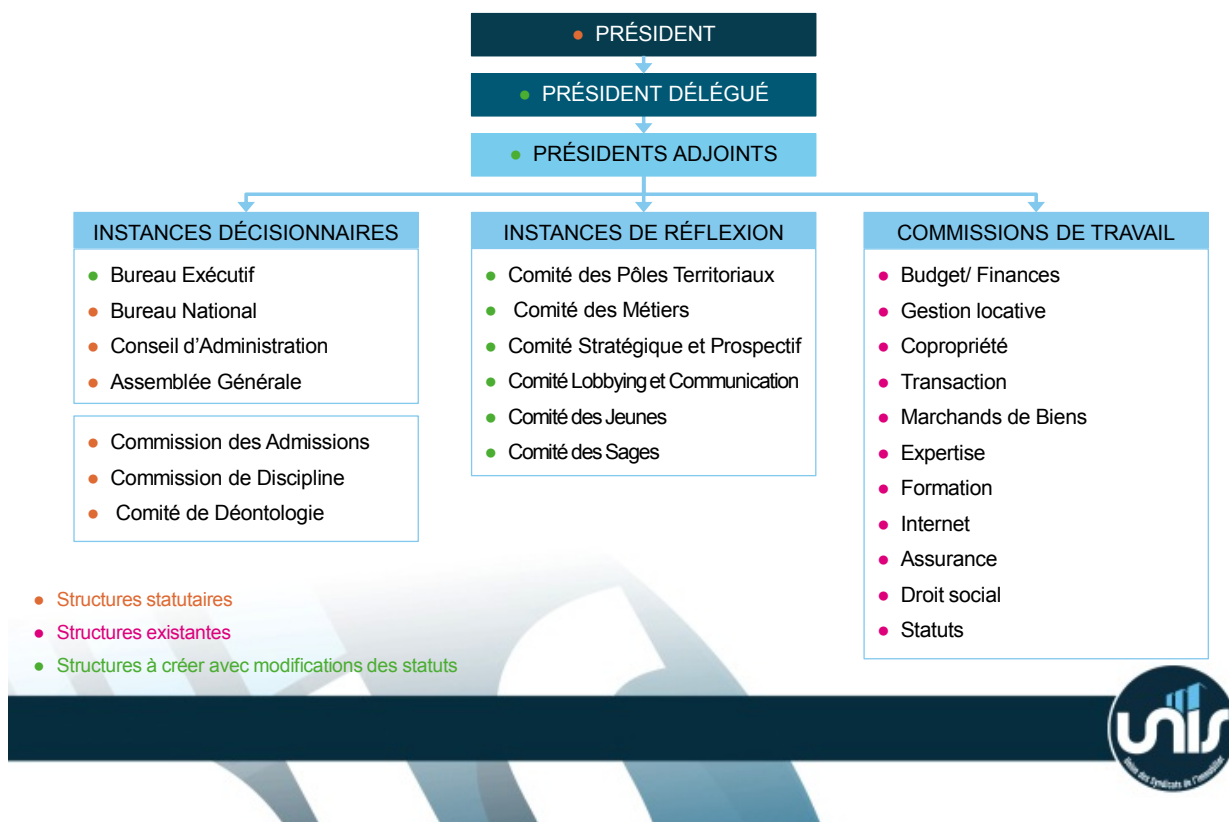
Les autres commissions et comités existent déjà dans les instances décisionnaires.

Je propose la création des instances de réflexion suivantes :

- le **comité des pôles territoriaux**, présidé par le président adjoint en charge des régions ;
- le **comité des métiers**, constitué des cinq présidents métiers et présidé par le président adjoint en charge des métiers : la loi ALUR impacte en effet tous nos métiers de façon transversale, ce qui implique la création d'un lien ;
- le **comité stratégie et prospectives** ;
- le **comité communication et lobbying** ;
- le **comité des jeunes** ;
- le **comité des sages** : sur le modèle des sociétés traditionnelles africaines, nous devons également prendre conseil auprès des anciens pour bénéficier de leur expérience ; ce comité sera uniquement consulté par le Président lorsque des questions éthiques ou déontologiques se posent.

Les **commissions de travail** existantes ne sont pas modifiées.

Projet de gouvernance : organigramme global

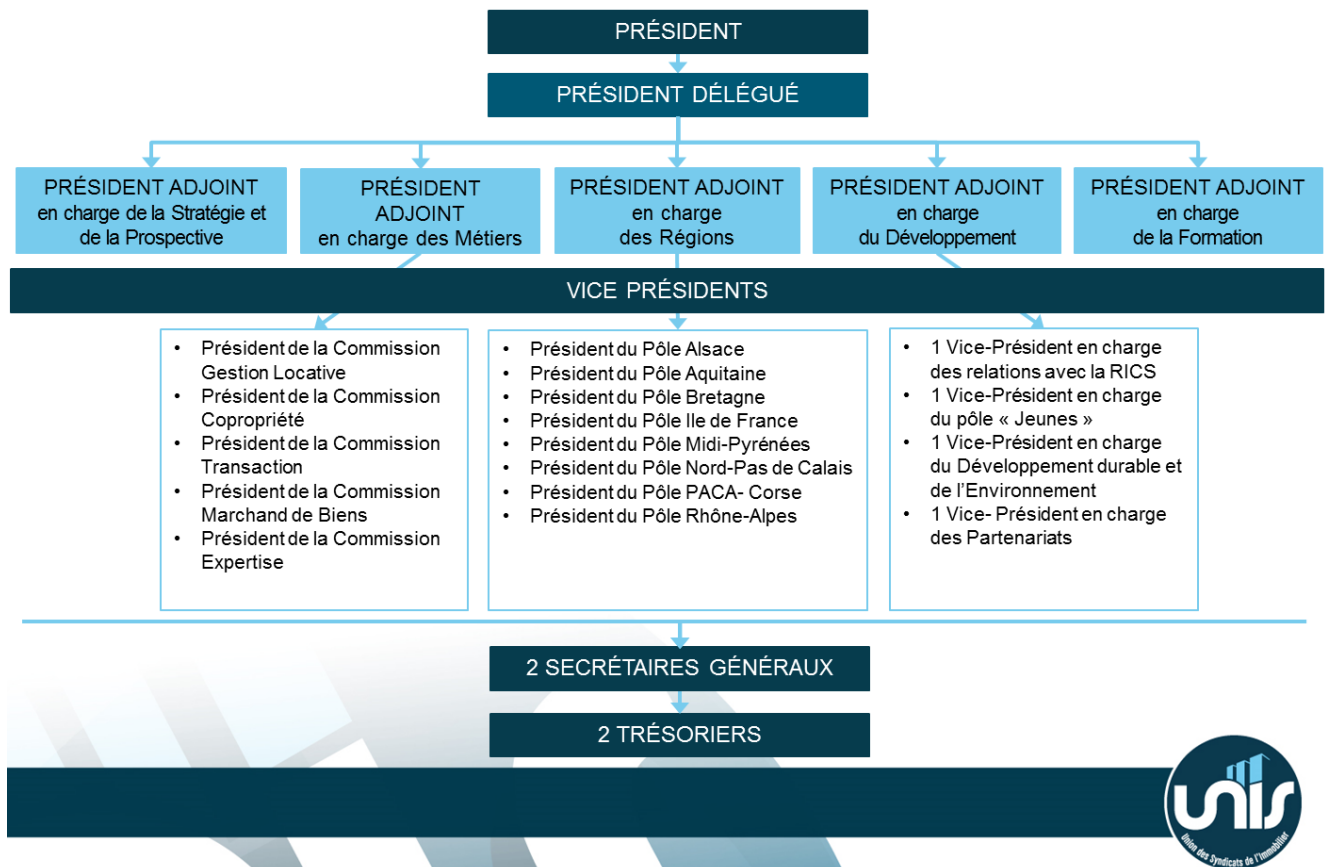


Les **cinq présidents adjoints** doivent être statutaires, parce qu'ils ont des missions très précises :

- **la stratégie et les prospectives ;**
- **les métiers ;**
- **les régions ;**
- **le développement ;**
- **la formation**

J'ai demandé que les présidents des commissions métiers deviennent **vice-présidents**. Je vais également demander aux pôles **Alsace, Aquitaine, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, PACA et Rhône-Alpes** que leurs présidents de pôles soient vice-présidents et rejoignent le bureau national. Je propose aussi un vice-président en relation avec la **RICS**, un système anglo-saxon reconnu en matière éthique et déontologique, qui peut nous apporter de l'aide pour renforcer l'impact de nos métiers auprès des médias et du gouvernement. Des élus seront également en charge du **développement durable**, ainsi que des **partenariats**.

Le Bureau national



Par ailleurs, je vous présente notre nouvelle directrice générale, Patricia Delord, qui est notamment en charge de la gestion interne du syndicat. Géraud Delvolvé est le délégué général, le numéro un de la structure de l'UNIS. C'est un homme extrêmement compétent et disponible. Je souhaite rendre hommage à nos permanents et remercier toute l'équipe pour son travail considérable. Les avocats et juristes accomplissent un travail remarquable. Je souhaite également rendre un hommage particulier à **Yves Gratade** qui s'est dévoué pendant trois ans au Pôle parisien en assurant sa présidence, et assure toujours un travail considérable au niveau national.

Je salue également **François-Emmanuel Borrel**, le nouveau président du Pôle parisien, qui est remarquable et compétent et **Jean-Luc Gaulon**, président de la commission copropriété, qui travaille beaucoup sur la loi ALUR.

Vos élus travaillent énormément pour vous, pour la cause du syndicat et des métiers. Nous sommes heureux que vous soyez présent aujourd'hui, mais nous n'y parviendrons que par votre motivation. Il faut en effet que ce syndicat comporte des consommateurs, mais aussi des producteurs.

Je vous demande d'approuver en assemblée extraordinaire les modifications statutaires proposées et je vous remercie pour vos marques de confiance ».

Vote sur le projet de modification des statuts

Quorum et majorité : 486 votants sont présents et représentés sur 2 200 votants. La majorité de vote pour modifier les statuts est établie aux deux tiers, soit 324 votants.

- La modification des statuts est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (486 voix).
